

**28 mai 2019 – Grand Conseil**

**Discours de M. Marc-André Nardin, président du Grand Conseil 2019-2020**

Monsieur le président du Conseil d'Etat,  
Madame et Messieurs les conseillers d'Etat,  
Mesdames et Messieurs les députés,  
Madame la chancelière d'Etat,  
Mesdames et Messieurs du secrétariat général du Grand Conseil,  
Madame l'huissier,  
Messieurs à la régie,  
Mesdames et Messieurs les journalistes,  
Ma très chère famille,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers invités,

« *Sic transit gloria mundi* »

Et c'est ainsi que passe la gloire du monde ... !

Cher François,

Voici une année que tu fus, par tes pairs, élu président du Grand Conseil. J'ai choisi cette citation latine, non pas en raison de la langue dans laquelle elle est rédigée, mais en raison du fait que, quel que soit l'honneur qui t'a été fait, tu dois aujourd'hui t'en séparer.

Il en allait de même des papes pour lesquels ces mots étaient prononcés lors de leur intronisation, afin de leur rappeler qu'ils n'étaient que des hommes, et qu'ils devaient se garder de tout orgueil ou vanité.

François, tu as ainsi été notre pape à nous pendant une année, et nous avons pu apprécier à quel point tu avais mis en application les enseignements de ces sages paroles.

Tout d'abord, tu ne t'es réclamé d'aucune infaillibilité : lorsque nous discutons, au sein du Bureau, des questions de recevabilité des propositions parlementaires, lorsque nous décidons des modes de débat à adopter, jamais tu n'es intervenu en premier en disant « *Je pense que ...* » ! Tu nous as toujours écoutés, et acceptais que ton avis ne fût pas prépondérant.

Mais tu nous as écoutés non pas distraitement, mais toujours avec attention et intérêt. Ce n'était pas une écoute passive, mais une écoute empreinte du désir de comprendre, et partant, d'échafauder des solutions qui devaient alors devenir communes à tous.

Et quelle que fût l'opinion que nous exprimions, respectueusement, tu en prenais note, ne mettant jamais en avant tes propres choix.

Un pape, donc, mais plutôt dans le sens non pas d'un chef, d'un souverain, mais d'un père, aimable vis-à-vis de chacun d'entre nous, nous traitant avec égalité.

Tu as, dans la direction des débats, laissé aussi à chacun toute la liberté de parole dont ils estimaient avoir besoin, parlementaires, et aussi... conseillers d'Etat !

Et même si, parfois, notre désir de parler a été si grand que l'avancement de nos travaux en a été perturbé, tu n'en as fait grief à personne, prenant acte simplement de la situation. Le travail que tu as ainsi accompli à notre service, tu l'as toujours exécuté avec bonne humeur, et ton petit sourire et les yeux rieurs permanents : bref, sérieux comme un pape tu ne le fus point !

Sois donc remercié par la République qui te remet la médaille du mérite, sous les applaudissements de nous toutes et tous, que j'invite à se lever.

*(Remise de la médaille du mérite à M. François Konrad.)*

*(Applaudissements.)*

J'aimerais maintenant vous livrer quelques réflexions concernant l'utilité du parlement, son mode d'élection, et la question qui se posera à chacun d'entre nous, lancinante, ces prochaines années.

Il faut bien le dire, les manifestations des gilets jaunes en France, les manifestations à travers toute l'Europe de notre jeunesse concernant le climat, ainsi que la révolution numérique, m'ont poussé à me poser la question : un parlement, c'est-à-dire des représentants du peuple, a-t-il encore un sens ?

Sur le plan de la révolution numérique, et je le constate chaque fois que j'ouvre un dossier à mon étude, extrêmement rares sont celles et ceux qui n'ont encore pas d'adresse électronique. Il est certain que d'ici quelques années, tout le monde sera connecté.

Ainsi, en-dehors de tout débat quant à la sécurité des communications par internet, on pourrait imaginer débattre et voter en faisant participer toute la population de manière directe, comme une vaste Landsgemeinde !

Je me suis alors permis un petit retour vers le passé.

Athènes a été le berceau de la démocratie. Le peuple exprimait sa volonté par l'*ecclesia* qui réunissait tous les citoyens d'Athènes. Eh bien, même à Athènes, où, rappelons-le, seuls 30'000 citoyens avaient le droit de vote, soit des hommes majeurs, à l'exclusion des femmes, des étrangers et des esclaves dont on a avancé le chiffre de 400'000 à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, donc même dans une assemblée si restreinte, les Athéniens ont mis sur pied une assemblée les représentant, soit la *boulè*.

Cette assemblée était composée de 500 personnes, choisies parmi les dix tribus athéniennes qui recouvraient l'intégralité du territoire de la république. Et c'est là que l'on trouve l'institution du tirage au sort dont se sont réclamés certains membres de la commission des institutions pour proposer un tel tirage au sort afin de départager les conseillers communaux élus députés, mais surnuméraires.

Concernant la répartition des compétences entre l'*ecclesia* et la *boulè*, la première disposait exclusivement des compétences législatives, la deuxième n'étant qu'un organe de représentation indirect du peuple qui préparait les décisions de la première.

Ainsi, il n'existait aucune délégation définitive des pouvoirs du peuple à un organe de représentation indirect, ce qui n'est au contraire pas du tout le cas chez nous, puisque, sauf référendum facultatif, les lois deviennent définitives.

La question se pose dès lors de savoir s'il est judicieux de tirer au sort les membres d'un organe qui ont un tel pouvoir ?

J'ai aussi effectué une recherche sur internet pour actualiser quelque peu mes réflexions et j'ai découvert que le débat autour du tirage au sort est d'actualité. Je fais référence à des articles d'un certain Monsieur François Jortray, ainsi qu'à une future initiative populaire qui va être lancée au niveau fédéral pour l'élection des conseillers nationaux par tirage au sort, par l'Association Genomi.

Toutefois, il existe une différence fondamentale entre les réflexions de Monsieur Jortray et le contenu de l'initiative : Monsieur Jortray indique expressément que « *dans certains cas, la délégation de certains pouvoirs législatifs peut s'effectuer à des délégués sélectionnés par tirage au sort dans un cercle de candidats répondant à des critères de compétence* ».

Le parfait tirage au sort n'est donc pas possible puisqu'il faut d'abord déterminer un cercle de personnes compétentes ; se pose dès lors la question de savoir qui va déterminer de quelles compétences ont besoin les personnes ainsi choisies, ce qui va bien naturellement limiter le choix, ce qui revient à nier le tirage au sort en lui-même, pour ne pas parler du pouvoir exorbitant qui serait donné à ce tiers décideur des compétences.

La mise en pratique, même si l'on entre en matière concernant l'idée du tirage au sort, est donc parsemée d'embûches insurmontables.

Il convient toutefois de constater, et c'est là ma deuxième réflexion, que l'évocation d'un tel système doit nous interpeller quant aux motifs pour lesquels il est proposé. Ces initiateurs partent de la présomption que tout citoyen a les mêmes compétences pour régler les problèmes qui se posent à la société. On ne se préoccupe donc plus des partis, de leur programme, puisque les heureux élus le seront par hasard, sans que le corps électoral ne donne son avis.

Vous m'avez compris, se pose alors la question cruciale : à quoi sert un parti ?

Il faut bien convenir que, depuis la chute du mur de Berlin en 1989, l'opposition idéologique gauche-droite n'existe plus. Nous sommes tous entrés dans une sociale démocratie et la seule question qui subsiste est non pas celle de la construction d'une société idéologiquement plus juste, mais d'une répartition des richesses plus équitable. Quel est alors le rôle d'un parti ? Ne défendons-nous alors plus que des groupes d'intérêts ?

Les événements tout récents nous poussent à penser le contraire.

Monsieur Macron, dans son discours du 25 avril 2019, après avoir, tel Jupiter, écouté les plaintes de ses « fidèles », a convenu que le train de mesures qu'il proposait devait être réalisé grâce aussi aux corps intermédiaires (parlement, partis politiques, syndicats d'employeurs et d'employés, etc.). Il est d'ailleurs singulier de constater que Monsieur Macron est arrivé au pouvoir au sommet d'une vague composée d'électeurs qui n'était pas un parti et qui ne l'est peut-être toujours pas. Du moins, selon les dernières élections européennes... ! Ceci démontre qu'on ne saurait faire fi de la démocratie indirecte, et naturellement des partis qui sont indispensables pour son fonctionnement.

Certains pourraient objecter : « *Créons une énorme Landsgemeinde où les citoyens suisses, par exemple, auraient été convoqués pour délibérer et voter par internet à certaines heures de la semaine* » ! Aurait-on dans ce cas trouvé un président ? Je ne le sais pas mais je n'aurais pas postulé !

Vous l'avez bien compris, même si les idéologies politiques classiques ont disparu, vous restez toutes et tous utiles à la société car, comme la *boulè* athénienne, vous êtes le lieu privilégié de discussions, de dialogues pour que puissent se nouer et aboutir des solutions communes et favorables à la *res publica*, à la République.

En tant que partis, nous devons rester vivants, à l'écoute de la population et être toujours ce lien indispensable entre le corps électoral d'une part, et les pouvoirs législatif et exécutif d'autre part.

Ainsi, pas de tirage au sort, préservation et si possible consolidation des rôles des partis et dialogue de ceux-ci avec tous les courants d'opinion.

Il existera toutefois une très grande différence entre toutes les années que nous avons vécues jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle, et y compris jusqu'à présent : nous sommes en effet passés d'un monde infini où tout était possible, à un monde fini, et ceci en fonction de l'impact de l'homme sur son environnement.

Aussi loin que remonte l'histoire de nos civilisations occidentales, et je ne peux citer l'origine et le développement des civilisations orientales, car j'en suis ignorant, celles-ci se sont toujours construites en opposition à la nature. Il s'agissait de régner sur elle, voire de la soumettre.

Il existe toutefois à ce sujet deux théories :

- l'Américain Lynn White qui écrivait déjà en 1967 que les problèmes de pollution de l'environnement prenaient racine dans l'enseignement de la religion judéo-chrétienne érigeant l'homme en maître de la nature ;
- l'autre théorie, en réaction à celle-ci, est celle de la religion catholique qui dénonce la dérive humaine du contrôle absolu du réel « *Le fantasme de la maîtrise totale du réel* » (Encyclique du Pape de 1991).

Néanmoins, même si la responsabilité est rejetée par l'église sur l'homme, il n'en subsiste pas moins que c'est à lui maintenant d'être conscient de ses responsabilités vis-à-vis des générations futures.

Ce changement de paradigme, à savoir que l'homme ne peut agir sans respecter la nature, va révolutionner notre pensée politique.

Il s'agira alors, dans le cadre de nos institutions, avec le respect de la loi et des libertés fondamentales, de changer ladite loi pour que les conditions de notre vie à toutes et à tous soient préservées tout en maintenant une société libérale.

La répartition entre nous des charges en découlant, voilà qui va nous occuper fondamentalement, en parallèle des justices sociales qui motivent chacun d'entre nous.

Merci de votre attention.